

PRÉINSCRIPTIONS – ALSH MERCREDIS Mai/Juin/Juillet 2023

Date de réception

Chaque jour réservé restera dû (voir règlement intérieur)

Coordonnées du représentant légal :

Nom : _____ Prénom : _____ Commune : _____

☎ : _____ Adresse email : _____

Enfant : Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Mettre 1 croix dans le lieu et dans chaque jour de présence de votre enfant

Coupon à remettre au Centre Social Rural **avant le 12 avril 2023 accompagné du prépaiement**



Le nombre de places est limité en fonction du nombre d'animateurs

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le prépaiement

CUIGY EN BRAY (07h00 à 18h30)

– Capacité d'accueil = 20 enfants maximum

MERCREDIS Attention, la priorité sera donnée aux enfants de la commune	Mai					JUN				Juillet
	03	10	17	24	31	07	14	21	28	05
07h00-08h00										
08h00-09h00										
09h00-17h00 (forfait 8 heures)-Avec restauration collective +4€										
17h00-18h00										
18h00-18h30										

Prépaiement : Nombre de jours x € = €

LA BOSSE (07h00 à 19h00)

– Capacité d'accueil = 30 enfants maximum

MERCREDIS Attention, la priorité sera donnée aux enfants du RPI	Mai					JUN				Juillet
	03	10	17	24	31	07	14	21	28	05
07h00-08h00										
08h00-09h00										
09h00-17h00 (forfait 8 heures)- Apporter son pique-nique										
17h00-18h00										
18h00-19h00										

Prépaiement : Nombre de jours x € = €

ONS EN BRAY (07h30 à 18h30)

– Capacité d'accueil = 30 enfants maximum

MERCREDIS Attention, la priorité sera donnée aux enfants de la commune	Mai					JUN				Juillet
	03	10	17	24	31	07	14	21	28	05
07h30-08h30										
08h30-09h30										
09h30-17h30 (forfait 8 heures)- Apporter son pique-nique										
17h30-18h30										

Prépaiement : Nombre de jours x € = €

St GERMER DE FLY (07h00 à 19h00)

– Capacité d'accueil = 30 enfants maximum

MERCREDIS Attention, la priorité sera donnée aux enfants de la commune	Mai					JUN				Juillet
	03	10	17	24	31	07	14	21	28	05
07h00-08h00										
08h00-09h00										
09h00-17h00 (forfait 8 heures)- Apporter son pique-nique										
17h00-18h00										
18h00-19h00										

Prépaiement : Nombre de jours x € = €

Bon pour accord / Date et Signature

PRÉINSCRIPTIONS – ALSH MERCREDIS Mai/Juin/Juillet 2023

Date de réception

Chaque jour réservé restera dû (voir règlement intérieur)

Coordonnées du représentant légal :

Nom : _____ Prénom : _____ Commune : _____

☎ : _____ Adresse email : _____

Enfant : Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Mettre 1 croix dans le lieu et dans chaque jour de présence de votre enfant

Coupon à remettre au Centre Social Rural **avant le 12 avril 2023 accompagné du prépaiement**



Le nombre de places est limité en fonction du nombre d'animateurs

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le prépaiement

CUIGY EN BRAY (07h00 à 18h30)

– Capacité d'accueil = 20 enfants maximum

MERCREDIS Attention, la priorité sera donnée aux enfants de la commune	Mai					JUIN				Juillet
	03	10	17	24	31	07	14	21	28	05
07h00-08h00										
08h00-09h00										
09h00-17h00 (forfait 8 heures)-Avec restauration collective +4€										
17h00-18h00										
18h00-18h30										

Prépaiement : Nombre de jours x € = €

LA BOSSE (07h00 à 19h00)

– Capacité d'accueil = 30 enfants maximum

MERCREDIS Attention, la priorité sera donnée aux enfants du RPI	Mai					JUIN				Juillet
	03	10	17	24	31	07	14	21	28	05
07h00-08h00										
08h00-09h00										
09h00-17h00 (forfait 8 heures)- Apporter son pique-nique										
17h00-18h00										
18h00-19h00										

Prépaiement : Nombre de jours x € = €

ONS EN BRAY (07h30 à 18h30)

– Capacité d'accueil = 30 enfants maximum

MERCREDIS Attention, la priorité sera donnée aux enfants de la commune	Mai					JUIN				Juillet
	03	10	17	24	31	07	14	21	28	05
07h30-08h30										
08h30-09h30										
09h30-17h30 (forfait 8 heures)- Apporter son pique-nique										
17h30-18h30										

Prépaiement : Nombre de jours x € = €

St GERMER DE FLY (07h00 à 19h00)

– Capacité d'accueil = 30 enfants maximum

MERCREDIS Attention, la priorité sera donnée aux enfants de la commune	Mai					JUIN				Juillet
	03	10	17	24	31	07	14	21	28	05
07h00-08h00										
08h00-09h00										
09h00-17h00 (forfait 8 heures)- Apporter son pique-nique										
17h00-18h00										
18h00-19h00										

Prépaiement : Nombre de jours x € = €

Bon pour accord / Date et Signature